

DEL-2020-56

L'An deux mille vingt, le vingt février, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 11/02/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BARDET, BAUD-GRASSET, BILLET, BLONDIAUX, BOISIER, BONDURAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, CIABATTINI, DEMOLIS, DESCHAMPS, DEROUSSIN, DESILLE, DREVON, DUCROZ, FOURNIER, FRANCOIS, GOLLIET-MERCIER, GRANDCHAMP, GYSELINCK, HERISSON, JACQUES, LANDAIS, MILON, MONATERI, MUGNIER, OGIER, PAPEGUAY, PELISSIER, PEUGNIEZ, RICHARD, ROGUET, SCHEVENEMENT, SIBILLE, STEYER, VICAT, VILLET.

Suppléants :

MM CHENEVAL, CURTET, FORAY, VIOLETTE.

Avaient donné pouvoir :

MM BESSON, BOSLAND, BOUCHET, BURNET, COUTIER, FAVRETTO, GILLET, HEISON, LAMBERT, MACHARD, MAURIS-DEMOURILOUX, PEILLEX, POUCHOT.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BERTHIER, DUBY-MULLER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEY, BAUD, BERNARD, BILAVARN, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, DEAGE, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GUENAN, GUIRAUD, HERVE, LAGGOUNE, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, LOMBARD, MAURE, MONET, MOUCHET, PACORET, PAGET, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, RUDYK, SERMET-MAGDELAIN, TRIVERIO, VANDERSCHAEGHE.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure Départementale.

Mmes ASSIER, BOSSON, CERDA, CHATELET, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR, MM SCOTTON, BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIOLLET : du SYANE.

Membres en exercice : 96
Présents : 50
Représentés par mandat : 13

Objet : COMMUNE DE VAILLY - REMBOURSEMENT ANTICIPE DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DU SYANE

Exposé du Président,

Il est rappelé que dans le cadre des travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, le SYANE propose aux communes de verser leur participation :

- Soit sur leurs fonds propres,
- Soit sur annuités, et dans ce cas de bénéficier de l'emprunt globalisé contracté par le SYANE. Dès lors que les communes délibèrent en annuités, le Syndicat dimensionne son emprunt et leur répartit à l'euro pour l'euro les conditions qu'il a négociées.

A ce jour, ce sont quelques 1752 prêts aux communes de l'ensemble du département qui sont adossés à une trentaine d'emprunts.

Les clauses de remboursement anticipé de ces emprunts contractés par le Syndicat, comme d'ailleurs ceux contractés par toutes les collectivités locales, sont des clauses actuarielles dans lesquelles la banque refacture son manque à gagner en terme d'intérêts.

Dès lors, plus le différentiel de taux entre l'emprunt que l'on souhaite rembourser et les taux que l'on trouve sur le marché est important, plus l'indemnité est élevée.

C'est pourquoi le SYANE a pris la décision de ne pas procéder à des remboursements anticipés sur les enveloppes dont les taux paraissent aujourd'hui onéreux.

Depuis 2015, la commune de VAILLY a alerté le Président du Syndicat sur ses difficultés pour faire face aux engagements souscrits auprès du SYANE en ce qui concerne ses prêts avec le Syndicat (36 % de la dette communale).

La commune est aujourd'hui inscrite au réseau d'alerte des finances locales et Madame la Maire est amenée à rencontrer régulièrement les services de la Préfecture et de la DDFIP pour rendre compte de sa situation financière et indiquer les solutions mises en œuvre pour lui permettre de rétablir une situation équilibrée des comptes communaux. La renégociation de sa dette, et notamment de ses prêts avec le SYANE est un élément de réponse à ses difficultés.

La commune de VAILLY a ainsi sollicité le Président du SYANE, par courrier en date du 8 janvier 2020, pour procéder à un remboursement anticipé des annuités de l'ensemble de ses emprunts avec le Syndicat (capital + intérêts), afin de reprendre la maîtrise de sa dette par des emprunts en propres auprès d'établissements bancaires sur des durées d'amortissements plus longues.

Au 1^{er} janvier 2020, la dette de la commune de VAILLY envers le SYANE est d'un montant total de 644.364,67€ dont 525.998,80 € en capital et 118.365,87 € en intérêts.

Les membres du Comité sont invités :

- à approuver, compte tenu de sa situation financière, le remboursement anticipé par la commune de VAILLY de l'ensemble de ses annuités d'emprunts avec le SYANE, soit la somme totale de 644.364,67 € dont 525.998,80 € en capital et 118.365,87 € en intérêts.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

